

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yannick VAN PEE, Maire.

### Etaient présents :

Mmes MULLER I., FAVE B., VAN DEN HEED M., VANDEN BROECKE I ;  
Mrs VAN PEE Y., GRANDIN P., GRALAK R., PIEUX G.,

### Absents excusés :

Mmes VASSEUR C. (procuration donnée à M. GRALAK R.), KOKAÏ G. (procuration donnée à Mme MULLER I.),

### Absents : Mme LOPES M.,

Mrs JULIEN M., SERREAU S., COURANT P., GUYENNOT G.,

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Pascal GRANDIN comme secrétaire de séance.

### **1 – Compte rendu de la séance du 31 mai 2021 :**

Le Conseil Municipal, après lecture du compte rendu de la séance du 31 mai 2021, accepte et vote à l'unanimité des présents.

### **2 – Délibérations demandes de subventions :**

#### **Lotissement Les Veaux : Délibération n° 29-2021**

Création de trottoirs.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes et auprès de l'Etat au titre de la DETR au taux maximum de 40 %.

#### **Rue du Jeu d'Arc :**

##### **Aménagement piétons : Délibération n° 33-2021**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes et auprès de l'Etat au titre de la DETR au taux maximum de 40 %.

##### **Création de parking : Délibération n° 32/2021**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes et auprès de l'Etat au titre de la DETR au taux maximum de 50 %.

##### **Aménagement réseau pluvial : délibération n° 34-2021**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes et auprès de l'Etat au titre de la DETR au taux maximum de 40 %.

##### **Toiture école : Délibération n° 30-2021**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes et auprès de l'Etat au titre de la DETR au taux maximum de 45 %.

**Portail école** : Délibération n° 31-2021

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes et auprès de l'Etat au titre de la DETR au taux maximum de 40 %.

**3 – Questions diverses :**

**Création d'un poste d'adjoint administratif** : Délibération n° 28/2021

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 27-2021 du 31 mai 2021.

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein pour une durée hebdomadaire de 35h, emploi permanent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents.

**Urbanisme** : Délibération n° 35-2021

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, lors de l'étude d'une déclaration préalable, à déroger au cas par cas, au Plan Local d'Urbanisme dans la zone UM pour des maisons anciennes dans le vieux bourg lorsque les demandes, surtout au niveau sécurité, sont faites et qu'elles ne peuvent rentrer intégralement dans le PLU.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents l'autorisation au Maire.

La séance est levée à 21 h 45.